

Bordeaux, le 22 novembre 2021

AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Préambule :

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. Elle reporte à la même date la fin des dispositions fondant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la possibilité pour les Préfets de département, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires pour contenir la propagation du virus est également maintenue en application de la loi.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques en Corrèze qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :

Sur la base des données produites par Santé publique France au 22 novembre 2021, la situation épidémiologique se traduit par :

- Pour le département de la Corrèze, le **taux d'incidence général**, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à 154.8 cas **pour 100 000 habitants**. Ce taux place le département de la Corrèze en situation « élevée » selon Santé Publique France ;
- Les **indicateurs hospitaliers** sont en forte hausse. À ce jour, 38 patients atteints de Covid-19 sont **hospitalisés dont 5 en réanimation** ;
- Le nombre de clusters en cours d'investigation dans le département est en hausse : 5 dont 1 en établissement sanitaire, 3 en établissements médico-sociaux et 1 en école primaire ;
- Les résultats des PCR de criblage montrent une prépondérance du variant delta, à 99.5 %.

La circulation virale repart à la hausse dans le département de la Corrèze.

La vigilance doit absolument être renforcée afin de conserver ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux maîtrisés et de soulager le système hospitalier.

L'ensemble de ces indicateurs épidémiologiques requiert une observance stricte des gestes barrières. Toutes mesures visant à limiter la diffusion du virus, y compris à l'extérieur, sont fortement recommandées.

Le Directeur de cabinet,

Olivier SERRE